**Inquisition :**

C’est une juridiction ecclésiastique érigée, par le siège de Rome, en Italie, en Espagne, en Portugal, aux Indes même, pour rechercher et extirper les infidèles, les juifs, et les hérétiques. (…)

Au reste, on connaît assez toutes les procédures de ce tribunal ; on sait combien elles sont opposées à la fausse équité et à l’aveugle raison de tous les autres tribunaux de l’univers. On est emprisonné sur la simple dénonciation des personnes les plus infâmes ; un fils peut dénoncer son père, une femme son mari ; on n’est jamais confronté devant ses accusateurs ; les biens sont confisqués au profit des juges : c’est ainsi du moins que l’Inquisition s’est conduite jusqu’à nos jours ; il y a là quelque chose de divin, car il est incompréhensible que les hommes aient souffert ce joug patiemment.

Extrait du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire (1764).